

Bourse d'étude  
de la fondation Carnot



BOURSE DE RECHERCHE

Des diplômés de l'Institut national du patrimoine



## Les bourses de la Fondation Carnot

La Fondation Carnot a décidé l'attribution annuelle de quatre bourses de recherche pour deux conservateurs du patrimoine et deux restaurateurs du patrimoine, diplômés de l'Institut national du patrimoine et souhaitant réaliser une recherche à l'étranger.

La Fondation Carnot, placée sous l'égide de la Fondation de France, accorde depuis plusieurs années des bourses à d'anciens élèves de l'Ecole Polytechnique afin de leur offrir une formation complémentaire dans les meilleures universités aux États-Unis. La Fondation se félicite des résultats et collaborations que de tels séjours ont suscités.

Depuis 2003, la Fondation Carnot offre une chance comparable à de jeunes conservateurs et restaurateurs du patrimoine afin de leur permettre de réaliser un travail de recherche de haut niveau scientifique, dans le pays étranger de leur choix, en fonction de leurs projets. La Fondation Carnot espère que de tels séjours stimuleront le goût de la recherche et de la confrontation internationale des conservateurs et restaurateurs du patrimoine de manière à enrichir l'exercice de leurs pratiques professionnelles et la présence de la France dans le monde.

L'Institut national du patrimoine exprime sa profonde reconnaissance à la Fondation Carnot pour sa très généreuse initiative.

**Les réunions du jury de la Fondation Carnot se tiennent, chaque année, le 1er jeudi de novembre pour les conservateurs du patrimoine, et le 1er vendredi de décembre pour les restaurateurs du patrimoine.**

# Pour les conservateurs du patrimoine

## Conditions

- être diplômé de l'Institut national du patrimoine (diplôme de conservateur du patrimoine ou d'ancien élève de l'Institut national du patrimoine) ou de l'École nationale du patrimoine.
- présenter un projet de recherche de haut niveau, le cas échéant lié à son activité professionnelle, et impliquant une collaboration avec une ou plusieurs institutions dans le pays d'accueil.

Une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil est souhaitée.

## Modalités de la candidature

Ces bourses peuvent être attribuées à des conservateurs de l'Etat, de la Ville de Paris ou des collectivités territoriales.

Pour les conservateurs de l'Etat, ces bourses ne constituent pas une rémunération pour les bénéficiaires qui conservent par ailleurs le traitement global (primes comprises) afférant à leur grade et versé par leur employeur (ministère, établissement public national). Pendant la durée de leur séjour à l'étranger, les conservateurs bénéficiaires de la bourse sont placés en situation de mission à l'étranger, sans frais pour l'employeur.

Les candidatures des conservateurs doivent impérativement être revêtues de l'accord du chef de service concerné sous peine d'irrecevabilité par le jury. Les dates effectives des séjours à l'étranger sont arrêtées en accord avec le chef de service, en fonction des nécessités de service. Le chef de service signe l'ordre de mission sans frais correspondant.

Les projets de recherche présentés par les conservateurs de l'Etat doivent être liés à l'activité de leur service ou institution d'affectation.

Pour les conservateurs territoriaux et de la Ville de Paris, l'accord de la collectivité territoriale est également nécessaire. Selon les cas, soit la collectivité acceptera de maintenir la rémunération du conservateur du patrimoine, soit l'intéressé demandera à être placé en situation de disponibilité.

## Dossiers de candidature

Le dossier doit présenter un projet de recherche détaillé, solidement argumenté, et justifiant un séjour à l'étranger. Le dossier doit être accompagné d'une lettre de motivation personnelle, ainsi que d'une ou plusieurs lettres émanant d'institution(s) du pays d'accueil, associée(s) au projet.

Un budget prévisionnel détaillé (incluant recettes et dépenses pendant la durée du séjour à l'étranger) doit obligatoirement être joint au dossier.

Des concours financiers extérieurs à la bourse de la Fondation Carnot sont souhaités.

## Domaines

Tout projet se rattachant à l'histoire, l'histoire de l'art, l'archéologie, l'ethnologie, les sciences de la nature ou l'histoire des sciences et des techniques.

La recherche accomplie grâce à la bourse de la Fondation Carnot doit faire l'objet d'une publication à l'issue du séjour.

## **Nombre de bourses**

2 bourses sont attribuées chaque année, d'un montant minimum de 5000 euros, selon le lieu et la durée du séjour. Les bourses ne sont pas renouvelables.

## **Durée du séjour**

De 3 à 6 mois

## **Date de dépôt des candidatures**

Chaque année : au plus tard, le 1er octobre

Le dossier doit être adressé à :

Gennaro Toscano  
Directeur des études du département des conservateurs  
Directeur de la recherche et des relations scientifiques

Institut national du patrimoine  
2, rue Vivienne  
75002 Paris

## **Critères de sélection**

- Qualité des travaux antérieurs
- Intérêt et précision du projet de recherche
- Qualité des motivations
- Intérêt manifesté par l'institution d'accueil étrangère

## **Modalités de sélection**

Une pré-sélection des candidatures peut être effectuée sur dossier. Les candidats retenus sont convoqués pour un entretien avec le jury.

Le jury est présidé par Michel Laclotte, président-directeur honoraire du musée du Louvre. Il est composé de personnalités scientifiques, françaises et étrangères. Le jury peut être assisté de rapporteurs spécialisés.

## **Date du jury**

Chaque année : le 1er jeudi de novembre.

## **Rapport à l'issue du séjour à l'étranger**

Le travail effectué dans le cadre de ce séjour à l'étranger donne lieu à un rapport transmis à la Fondation Carnot, au plus tard 3 mois après le retour en France du bénéficiaire de la bourse. Un compte rendu détaillé des dépenses correspondant au montant de la bourse doit être joint.

# Pour les restaurateurs du patrimoine

## Conditions

- être diplômé de l'Institut national du patrimoine (INP) (diplôme de restaurateur du patrimoine) ou de l'Ecole nationale du patrimoine (ENP/IFROA) ou de l'Institut Français de Restauration des Œuvres d'Art (IFROA).
- présenter un projet de recherche de haut niveau, le cas échéant lié à son activité professionnelle, et impliquant une collaboration avec une ou plusieurs institutions dans le pays d'accueil.

Une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil est souhaitée.

Les candidats doivent avoir obtenu leur diplôme après 1991.

## Modalités spécifiques de candidature

Au cas où le restaurateur est fonctionnaire ou salarié d'une institution ou d'un organisme public, sa candidature doit être impérativement revêtue de l'accord du chef de service concerné sous peine d'irrecevabilité du jury. Les dates de séjour à l'étranger seront arrêtées en accord avec le chef de service. Selon les cas, soit la rémunération du restaurateur du patrimoine pourra être maintenue, soit l'intéressé sera placé en situation de disponibilité.

## Dossiers de candidature

Le dossier doit présenter un projet de recherche détaillé, solidement argumenté, et justifiant un séjour à l'étranger. Le dossier doit être accompagné d'une lettre de motivation personnelle, ainsi que d'une ou plusieurs lettres émanant d'institution(s) du pays d'accueil, associée(s) au projet.

Un budget prévisionnel détaillé (incluant recettes et dépenses pendant la durée du séjour à l'étranger) doit obligatoirement être joint au dossier.

Des concours financiers extérieurs à la bourse de la Fondation Carnot sont souhaités.

## Domaines

Tout projet se rattachant aux techniques, technologies des matériaux et à la recherche en matière de restauration des oeuvres et des objets d'art.

La recherche accomplie grâce à la bourse de la Fondation Carnot doit faire l'objet d'une publication à l'issue du séjour.

## Nombre de bourses

2 bourses sont attribuées chaque année, d'un montant minimum de 5000 euros, selon le lieu et la durée du séjour. Les bourses ne sont pas renouvelables.

## Durée du séjour

De 3 à 6 mois

## **Date de dépôt des candidatures**

Chaque année : au plus tard, le 2 novembre

Le dossier doit être adressé à :

Roch Payet  
Directeur des études du département des restaurateurs

Institut national du patrimoine  
150, avenue du Président-Wilson  
93210 Saint-Denis La Plaine

## **Critères de sélection**

- Qualité des travaux antérieurs
- Intérêt et précision du projet de recherche
- Qualité des motivations
- Intérêt manifesté par l'institution d'accueil étrangère

## **Modalités de sélection**

Une pré-sélection des candidatures peut être effectuée sur dossier. Les candidats retenus sont convoqués pour un entretien avec le jury.

Le jury est présidé par Michel Laclotte, président-directeur honoraire du musée du Louvre. Il est composé de personnalités scientifiques, françaises et étrangères. Le jury peut être assisté de rapporteurs spécialisés.

## **Date du jury**

Chaque année : le 1er vendredi de décembre.

## **Rapport à l'issue du séjour à l'étranger**

Le travail effectué dans le cadre de ce séjour à l'étranger donne lieu à un rapport transmis à la Fondation Carnot, au plus tard 3 mois après le retour en France du bénéficiaire de la bourse. Un compte rendu détaillé des dépenses correspondant au montant de la bourse doit être joint.

## Renseignements complémentaires

- Pour les bourses destinées aux conservateurs du patrimoine :

Gennaro Toscano,  
Directeur des études du département des conservateurs  
Directeur de la recherche et des relations scientifiques

Tél. : 01 44 41 16 46

Mèl : [gennaro.toscano@inp.fr](mailto:gennaro.toscano@inp.fr)

- Pour les bourses destinées aux restaurateurs du patrimoine :

Roch Payet,  
Directeur des études du département des restaurateurs

Tél. : 01 49 46 57 10

Mèl : [roch.payet@inp.fr](mailto:roch.payet@inp.fr)

### Adresses de l'Institut National du Patrimoine :

- Direction, Secrétariat général,  
Direction de la recherche et des relations scientifiques,  
Département des conservateurs

2, rue Vivienne  
75002 Paris  
Tél. : 01 44 4116 41

- Département des restaurateurs

150, avenue du Président-Wilson  
93210 Saint-Denis La Plaine  
Tél : 01 49 46 57 00

- Site internet : [www.inp.fr](http://www.inp.fr)